

BULLETIN D'ADHESION 2019/2020

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

N° téléphone portable :

Code postal :

Adresse Mail :

Ville :

Protection des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) pour l'inscription et à la MAIF pour l'assurance et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

La fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Par ailleurs, cette adresse e-mail nous permet de vous informer sur l'actualité de notre Fédération (newsletters, enquêtes de satisfaction...). Vous avez cependant la possibilité de ne plus recevoir nos e-mails informatifs en cliquant sur le lien « se désabonner », situé en bas de page de chaque e-mail.

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : mezieressport@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Cours fréquenté :

- **Gym douce :** le mardi de 16 h 45 à 17 h 45
- **Renforcement musculaire :** le mardi de 18 h à 19 h
- **Zumba adulte (à partir de 16 ans) :** le lundi de 18 h 45 à 19 h 45

Tarif (licence FFEPGV comprise)

120 € l'année : gym douce et/ou renforcement musculaire

120 € l'année : zumba

160 € l'année : renforcement ou gym douce + zumba

payable à l'inscription (possibilité de faire 2 ou 3 chèques).

Il est impératif de joindre les chèques à l'inscription libellés à l'ordre de Mézières Sport et Détente (encaissement fin septembre, fin octobre, fin novembre).

Souscription à la garantie I.A.C (facultative) 10 € : **oui** **non**

Je joins chèque(s) de € à l'ordre de Mézières Sport & Détente

Autorisons : Oui **Non** Mézières Sport et Détente à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site internet, facebook, publications, forum des Associations...), des photos prises au cours des activités afin de promouvoir l'Association.



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les licenciés s'engagent à régler le montant total de leur cotisation de l'année en une, deux, ou trois fois par chèque bancaire. Tous les chèques doivent être joints au bulletin d'adhésion et sont tirés de manière échelonnée jusqu'en novembre.

Article 2 : La cotisation est annuelle, l'Association Mézières Sport & Détente ne rembourse pas la cotisation versée en cas d'abandon en cours d'année. Cependant en cas de problème de santé elle pourra être transférée pour la saison suivante à condition que le licencié prenne une licence pour la dite saison.

Article 3 : L'Association Mézières Sport & Détente s'engage à verser le montant de la licence auprès de la Fédération Française de Gymnastique Volontaire de manière à assurer les licenciés pour la pratique de la gymnastique volontaire.

Article 4 : Les licenciés doivent être munis de chaussures de sport propres, d'une bouteille d'eau et d'une serviette pour poser sur les tapis de sol.

Article 5 : Les licenciés doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition par l'association pendant les cours de gymnastique.

Article 6 : Les licenciés doivent ranger le matériel qu'ils ont utilisé durant les séances de gymnastique à l'emplacement qui lui est réservé dans la salle des fêtes.

Article 7 : Les licenciés s'engagent à respecter les règles de vie en communauté au sein de l'association pour le bien-être de tous.

Article 8 : Les licenciés peuvent être accompagnés d'enfants cependant ces derniers sont sous leur responsabilité. Il convient donc de s'arranger pour que les enfants ne perturbent pas le bon déroulement des séances de gym, ni la tranquillité des autres licenciés.

Article 9 : **Pour le respect de tous les licenciés, il est demandé de ne pas perturber le bon déroulement des cours par des bavardages trop importants.**

Le Bureau peut prononcer la radiation d'un membre qui ne respecte pas le règlement intérieur (statuts art. 8). La prise de photographies par les portables est proscrite afin de protéger les libertés individuelles de chacun.

Article 10 : L'association se réserve le droit de ne pas poursuivre un cours si le nombre d'adhérents à celui-ci est insuffisant.

Date :

Signature :

A joindre avec le bulletin d'adhésion et le Règlement intérieur signés :

- ***Un certificat médical autorisant la pratique de la gymnastique (pour les nouveaux adhérents). Nous rappelons que le certificat est valable 3 ans***
- ***Le ou les chèques libellés à l'ordre de Mézières Sport et Détente***